

2 Michele @ Augustin

Société à responsabilité limitée au capital de 125 000,00 €

Siège social : Bat B Apart.B53, 2 place Martin Lévasséur, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, France

884 161 985 – RCS de Bobigny

(la **Société**)

**Procès-verbal des décisions de l'assemblée générale
en date du 30 juin 2025**

Les associés de la Société, à savoir :

- Elisabeth Mocquet, propriétaire de 15 500 parts sociales en pleine propriété, représentée par Guillaume Mocquet;
- Sabrina Mançon épouse Mocquet, propriétaire de 7 000 parts sociales en pleine propriété;
- Guillaume Mocquet, propriétaire de 87 000 parts sociales en pleine propriété;
- Augustin Mocquet, propriétaire de 15 500 parts sociales en pleine propriété, représenté par Guillaume Mocquet;

représentant ensemble la totalité du capital social de la Société,

se sont réunis en assemblée générale (l'**Assemblée Générale**) au siège social de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par Guillaume MOCQUET en sa qualité de Gérant de la Société (le **Président**).

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée Générale :

- La feuille de présence et la liste des Associés
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte des projets de résolutions

Puis, le Président déclare que tous les documents qui doivent être communiqués aux associés, aux termes des statuts et conformément à la législation applicable, l'ont été.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
3. Quitus au Gérant pour l'accomplissement de ses fonctions

Paraphe Paraphe
GM SM

4. Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
5. Changement de Président
6. Modification corrélative des statuts
7. Pouvoir pour formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir une perte d'un montant de 2 636,82 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, les dépenses non déductibles du résultat fiscal, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, se sont élevées au montant de 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, prend acte de la situation comptable et décide de l'affectation suivante :

Situation comptable (avant affectation) :

Réserve légale : 0 €
Report à nouveau : -17 118,2 €
Autres réserves : 0 €

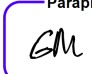
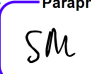
Résultat de l'exercice :

Une perte de -2 636,82 €

Affectation du résultat :

Réserve légale : 0 €
Report à nouveau : -2 636,82 €
Autres réserves : -0 €
Dividende : 0 €

Situation comptable (après affectation) :

Paraphe Paraphe
 

Réserve légale : 0 €

Report à nouveau : -19 755,02 €

Autres réserves : 0 €

L'Assemblée Générale prend acte que le dividende versé au cours des trois derniers exercices s'élève à :

Exercice N-1 : 0 €

Exercice N-2 : 0 €

Exercice N-3 : 0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Quitus au Gérant pour l'accomplissement de ses fonctions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne quitus au Gérant pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, et connaissance prise du rapport spécial, constate qu'il n'existe aucune convention relevant de l'article L.223-19 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Changement de Président

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Guillaume Mocquet de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et, suite à sa demande, décide de le dispenser de l'exécution du préavis, et décide de nommer en remplacement à compter de ce jour avec une durée indéterminée :

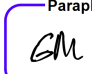
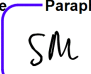
- Madame Sabrina Mançon épouse Mocquet demeurant 2 place Martin Levasseur 93400 Saint-Ouen-sur-Seine ;

Madame Sabrina Mançon épouse Mocquet, présente, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, en conséquence de la précédente résolution, décide de supprimer purement et simplement la mention de la nomination du premier gérant dans l'**ARTICLE 16 – GERANCE**.

Paraphe Paraphe
 

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits des présentes pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

Guillaume MOCQUET


Signé par :

F35CDD86CB8241E...

La nouvelle Gérante

Sabrina Mocquet

**Bon pour acceptation des fonctions de gérant*

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Signé par :

603AB56CE618480...